

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 574

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 9

À la troisième phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« opérateurs »

le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il convient de renvoyer aux personnes publiques et privées précédemment définies.